



Quitter le domicile conjugal

Par **Nilleva**, le **11/07/2018 à 22:38**

Bonjour,

En instance de divorce par consentement mutuel, j'ai fait l'acquisition d'une location, je souhaite donc m'installer à partir du mois prochain... mon époux s'est fait menaçant en disant si tu es trop pressée, je ferai requête pour "abandon de domicile". Comment partir sans être inquiétée ? Nous avons 3 enfants qui seront à ma charge.

Merci par avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **12/07/2018 à 03:32**

Bonjour, normalement c'est le juge qui donne l'autorisation de résidence séparée des époux et celui des enfants. Il serait bon de vous mettre d'accord par l'intermédiaire de vos avocats, cordialement

Par **Kapitou**, le **09/08/2018 à 12:34**

Bonjour,

J'ai vécu 22 ans en concubinage, on a bâti une maison ensemble et j'ai deux enfants. À la mort de l'un des deux, est-ce que j'ai des droits sur la maison ?

Cela fait 10 ans que je ne vie plus avec lui.

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2018 à 12:43**

Bonjour,

Si votre enfant décédé n'a laissé ni enfant ni épouse, et n'a pas fait de testament au profit d'autres personnes, vous héritez par parts égales avec son père.

Voyez un notaire.

Par **Kapitou**, le **09/08/2018 à 13:02**

Bonjour monsieur

Excuse-moi je me suis trompé ce n est pas de mon enfant que je parlais mais de mon ex concubin

A sa mort est-ce que j ai des droit sur la maison

Par **Tisuisse**, le **09/08/2018 à 13:20**

Aucun sauf si la maison est en propriété par vous 2 (indivision), voir l'acte notarié de propriété.

Par **Kapitou**, le **09/08/2018 à 18:19**

On a construit la maison ensemble et on a signé l acte de construction on a tout fait à deux

Par **Tisuisse**, le **10/08/2018 à 06:18**

C'est l'acte de propriété rédigé par le notaire, qui précise qui est vraiment propriétaire. Que dit cet acte ?

Par **Kapitou**, le **10/08/2018 à 07:21**

Bonjour monsieur merci pour toute vos réponses c était très gentil bonne journée à vous

Par **Tisuisse**, le **10/08/2018** à **08:10**

Vous ne répondez pas à ma question.